PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

19 April 1988 **Doc. 5871**

# REPORT

## on European cultural co-operation[1]

**(Rapporteur : Mr Günther MÜLLER)**

## I. Draft recommendation

**presented by the Committee on Culture and Education[2]**

The Assembly,

1. Having noted the report of its Committee on Culture and Education on European cultural co-operation (Doc. 5871) and the report of the Secretary General on progress of European co-operation in the field of education and training (Doc. 5864);

2. Recalling its earlier recommendations on European cultural co-operation, and most recently Recommendation 995 (1984), its Recommendation 1017 (1985) on the future of European co-operation, and Resolution 871 (1987) on the implementation of the Colombo report;

3. Affirming the importance of cultural co-operation (including education, the arts, youth, sport, the media and the cultural heritage) on as wide a basis as is compatible with respect for:

— quality of life, cultural values and educational standards;

— the diversity of the cultural heritage and individual and collective cultural identities;

1. See Recommendation 995 (1984).

2. *a.* Adopted unanimously by the committee on 30 March 1988.

Members of the committee: MM. *G. Müller (Chairman), Tummers,* Mrs Hubinek *(Vice-Chairmen),* MM. Beysen, Mrs *Brogle-Sele,* MM. Burke *(Alternate: Hyland),* Cantieni, *Cem,* Chartron *(Alternate: Bassinet), Conceição,* Deyannis, *Esteves,* Faulds *(Alternate: Parry),* Mrs Fischer, Mr L. Gustafsson, Mrs Hammarbacken, Mrs Hennicot-Schoepges, MM. Hunalt *(Alternate: Baumel), Jessel,* Sir *Russell Johnston,* MM. Kontoyannopoulos, Malfatti, Manzolini, *Møller,* Mrs Morf, Mr *Nuñez,* Mrs Offenbeck, MM. *Özarslan,* Pécriaux, *Rauti,* Robles Orozco *(Alternate: de Puig),* Soell *(Alternate: Büchner),* Thorarinsson, Thoresen, Mrs *Trautmann,* MM. Van Der Werff, Zammit Dimech.

*N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.*

*b.* See 4th and 5th Sittings, 4 May 1988 (adoption of the draft recommendation), and Recommendation 1075.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

19 avril 1988 **Doc. 5871**

# RAPPORT

## sur la coopération culturelle européenne[1]

**(Rapporteur : M. Günther MÜLLER)**

## I. Projet de recommandation

**présenté par la commission de la culture et de l'éducation[2]**

L'Assemblée,

1. Ayant pris acte du rapport sur la coopération culturelle européenne de sa commission de la culture et de l'éducation (Doc. 5871) et du rapport du Secrétaire Général sur le progrès de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement et de la formation (Doc. 5864);

2. Rappelant ses recommandations précédentes relatives à la coopération culturelle européenne, et tout récemment la Recommandation 995 (1984), sa Recommandation 1017 (1985) relative à l'avenir de la coopération européenne, et sa Résolution 871 (1987) relative à la mise en œuvre du rapport Colombo;

3. Affirmant l'importance de la coopération culturelle (y compris l'enseignement, les arts, la jeunesse, le sport, les médias et le patrimoine culturel) la plus large possible, compatible avec le respect:

— de la qualité de la vie, des valeurs culturelles et des normes pédagogiques;

— de la diversité du patrimoine culturel et des identités culturelles individuelles et collectives;

1. Voir Recommandation 995 (1984).

2. *a.* Adopté à l'unanimité par la commission le 30 mars 1988.

Membres de la commission: MM. *G. Müller (Président), Tummers,* M^me^ Hubinek *(Vice-Présidents),* MM. Beysen, M^me^ *Brogle-Sele,* MM. Burke *(Remplaçant: Hyland),* Cantieni, *Cem,* Chartron *(Remplaçant: Bassinet), Conceição,* Deyannis, *Esteves,* Faulds *(Remplaçant: Parry),* M^me^ Fischer, M. L. Gustafsson, M^mes^ Hammarbacken, Hennicot-Schoepges, MM. Hunault *(Remplaçant: Baumel), Jessel,* Sir *Russell Johnston,* MM. Kontoyannopoulos, Malfatti, Manzolini, *Møller,* M^me^ Morf, M. *Nuñez,* M^me^ Offenbeck, MM. *Özarslan,* Pécriaux, *Rauti,* Robles Orozco *(Remplaçant: de Puig),* Soell *(Remplaçant: Büchner),* Thorarinsson, Thoresen, M^me^ *Trautmann,* MM. Van Der Werff, Zammit Dimech.

*N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.*

*b.* Voir 4^e^ et 5^e^ séances, 4 mai 1988 (adoption du projet de recommandation), et Recommandation 1075.

— freedom of thought and individual creative expression;

4. Believing that the European Cultural Convention continues to be the best available instrument for such co-operation in Europe;

5. Welcoming the clear statement made by the Committee of Ministers in the final communiqué of its 81st Session (26 November 1987) on co-operation between the Council of Europe and countries of Eastern Europe leading to "concrete projects for co-operation in selected fields of the Council of Europe's intergovernmental programme of activities";

6. Welcoming the adhesion of Yugoslavia to the European Cultural Convention and other signs of openness on the part of East European non-member states, and reiterating its wish that other European non-member states be invited to adhere to the convention and participate in related activities such as ministerial conferences;

7. Noting the emergence of other channels for European cultural co-operation, and in particular:

— the French "Blue Book" proposals for variable geometry co-operation;

— proposals by the Commission of the European Communities for a "fresh boost for culture in the European Community";

8. Believing that a greater effort is called for on the part of the Committee of Ministers, governments and the Assembly itself, in order to ensure the continued dynamism of European cultural co-operation in the Council of Europe, and that resources should be increased, or at least more rationally managed, to this effect;

9. Believing that the Council of Europe has a unique potential for interaction and co-ordination in the wider cultural field;

10. While welcoming the resolutions of the Committee of Ministers on European cultural identity (1985) and on European cultural co-operation (1986), asks the Committee of Ministers to give further consideration to:

*a.* a better utilisation of the European Cultural Convention as the primary basis for European cultural co-operation;

*b.* the closer involvement of specialised ministers in the cultural activities of the Council of Europe;

*c.* increasing the impact of Council of Europe work in the cultural field;

— de la liberté de pensée et de l'expression créative individuelle;

4. Convaincue que la Convention culturelle européenne continue d'être le meilleur instrument dont on dispose pour une telle coopération en Europe;

5. Se félicitant de la déclaration sans équivoque du Comité des Ministres dans le communiqué final de sa 81e Session (26 novembre 1987) sur la coopération du Conseil de l'Europe avec des pays de l'Europe de l'Est qui pourrait aboutir à «des projets concrets de coopération dans des domaines choisis du programme d'activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe»;

6. Se réjouissant de l'adhésion de la Yougoslavie à la Convention culturelle européenne et d'autres manifestations d'ouverture de la part d'Etats non membres d'Europe de l'Est, et réitérant son souhait que d'autres Etats européens non membres soient invités à adhérer à la convention et à participer à des activités connexes telles que les conférences ministérielles;

7. Constatant l'apparition d'autres voies pour la coopération culturelle européenne, et notamment:

— des propositions de coopération à géométrie variable figurant dans le «Livre bleu» français;

— des propositions de la Commission des Communautés européennes pour la «relance de l'action culturelle dans la Communauté européenne»;

8. Estimant que de plus grands efforts sont nécessaires de la part du Comité des Ministres, des gouvernements et de l'Assemblée elle-même, pour maintenir le dynamisme de la coopération culturelle européenne au Conseil de l'Europe, et qu'à cet effet il faut augmenter les ressources ou, du moins, les gérer de façon plus rationnelle;

9. Convaincue que le Conseil de l'Europe dispose d'un potentiel exceptionnel pour l'interaction et la coordination dans le domaine culturel au sens large;

10. Tout en se félicitant des Résolutions du Comité des Ministres relatives à l'identité culturelle européenne (1985) et à la coopération culturelle européenne (1986), demande au Comité des Ministres d'approfondir l'examen des questions suivantes:

*a.* un meilleur usage de la Convention culturelle européenne en tant que fondement essentiel de la coopération culturelle européenne;

*b.* la participation plus étroite des ministres spécialisés aux activités culturelles du Conseil de l'Europe;

*c.* l'augmentation de l'impact de l'activité du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel;

*d.* the clarification of relations with the European Community in the cultural field;

*e.* the provision of proper financial resources for European cultural co-operation;

11. Recommends that the Committee of Ministers, just like the Assembly, give priority, when developing cultural co-operation both in ministerial conferences and in intergovernmental activities, to co-operation with European non-member states and, in matters of worldwide or intercontinental co-operation, collaborate closely with the appropriate international bodies;

12. Recommends, furthermore, to the Committee of Ministers that, with regard to the intergovernmental work programme:

*a.* this work programme be determined in its own terms with reference to the objectives of the Council of Europe and European cultural co-operation, irrespective of what is carried out by other international organisations;

*b.* where other organisations carry out similar activities, these activities be better co-ordinated, in particular through the intervention of member governments, with those of the Council of Europe;

*c.* activities relating to the cultural heritage and the media be opened to all member states of the European Cultural Convention, as is already the case with activities relating to education, the arts, sport and youth;

*d.* greater emphasis be placed on internal co-ordination and on interdisciplinary subjects;

*e.* sectorial activities be maintained (but with a more rapid turnover), and more regular working contacts established between the Secretariat, government ministries and non-governmental organisations;

*f.* emphasis be placed not only on reflection and action by the Council of Europe, but also on encouraging or initiating activities to be developed by other bodies;

*g.* more recourse be made to outside experience to supplement the Council of Europe Secretariat and to handle follow-up to completed activities.

*d.* la clarification des relations avec la Communauté européenne dans le domaine culturel;

*e.* l'attribution de ressources financières adéquates pour la coopération culturelle européenne;

11. Recommande au Comité des Ministres d'accorder, tout comme l'Assemblée, la priorité, en développant la coopération culturelle dans les conférences ministérielles et les activités intergouvernementales, à la coopération avec les Etats européens non membres, et de collaborer étroitement avec les organismes internationaux compétents sur les questions de coopération au niveau mondial ou intercontinental;

12. Recommande en outre au Comité des Ministres, en ce qui concerne le programme d'activités intergouvernementales, que:

*a.* ce programme d'activités soit défini selon ses propres termes et par rapport aux objectifs du Conseil de l'Europe et de la coopération culturelle européenne, indépendamment de ce qui est réalisé par d'autres organisations internationales;

*b.* lorsque des activités du même type sont menées par d'autres organisations, elles soient mieux coordonnées, notamment par l'intervention des gouvernements membres, avec celles du Conseil de l'Europe;

*c.* les activités relatives au patrimoine culturel et aux médias soient ouvertes à tous les Etats membres de la Convention culturelle européenne, tout comme le sont déjà les activités relatives à l'enseignement, à la culture, au sport et à la jeunesse;

*d.* l'on insiste davantage sur la coordination interne et sur les matières interdisciplinaires;

*e.* l'on maintienne les activités sectorielles (mais avec un roulement plus rapide), et que l'on établisse des relations de travail plus régulières entre le Secrétariat Général, les ministères et les organisations non gouvernementales;

*f.* l'on ne mette pas uniquement l'accent sur la réflexion et l'action du Conseil de l'Europe, mais que l'on s'emploie aussi à encourager ou à lancer des activités à développer par d'autres instances;

*g.* l'on ait plus fréquemment recours à des spécialistes extérieurs pour prêter main-forte au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe et assurer le suivi des activités achevées.

## II. Explanatory memorandum

by Mr Günther MÜLLER

1. *Introduction*

This report aims to provide a basis for an appreciation of European cultural co-operation as it stands today and a review over the past decade. In that period, other general reports were presented to the Assembly by Mr McNamara in 1979, Mr Aano in 1982 and myself in 1984.

The field covered includes education, the arts, youth, sport, the media and the cultural heritage. This is the mandate of the Assembly's Committee on Culture and Education and there are strong reasons to insist on this wider cultural field if only for effective co-ordination at national and European levels. There are also other closely related fields, such as migrants, North-South solidarity, or scientific research, for which other Assembly committees are more directly responsible.

The report is presented in schematic form. Its principal objective is to direct attention to the main issues and to indicate where fuller information can be found. The problem of information is a central one for the Assembly, especially as our membership is constantly changing and new members are joining, but it is also true for governments. The real difficulty is appreciating the extensive activity of the Council of Europe in the wider cultural field and its place in European cultural co-operation as a whole.

2. *Some major trends in European cultural co-operation from 1978 to 1988*

2.1. *Social and economic changes and the need for closer guidance in cultural and educational policy*

*Laissez-faire* policies have, in many countries, left people extremely vulnerable to changing economic and social pressures: rising unemployment, an increasing number of women at work, an ageing population, more multiracial societies and easier access to violence.

There is growing concern reflected in Assembly debates, for example at:

— programme quality in the mass media (see Assembly Recommendations 963 (1983) and 1067 (1987));

— falling educational standards, the ability and commitment of teachers, the uncer-

## II. Exposé des motifs

par M. Günther MÜLLER

1. *Introduction*

Le présent rapport vise à fournir une base pour l'évaluation de la coopération culturelle européenne dans son état actuel et à dresser un bilan portant sur la dernière décennie. Pendant cette période, d'autres rapports généraux ont été présentés à l'Assemblée par M. McNamara en 1979, M. Aano en 1982 et moi-même en 1984.

Le domaine visé comprend l'éducation, la culture, la jeunesse, le sport, les médias et le patrimoine culturel, ce qui correspond au mandat de la commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée, et il y a de bonnes raisons d'insister sur ce domaine culturel au sens large, ne serait-ce que dans l'intérêt d'une coordination satisfaisante aux niveaux national et européen. Il existe encore d'autres domaines connexes, comme les migrants, la solidarité Nord-Sud ou la recherche scientifique, qui relèvent cependant davantage de la compétence d'autres commissions de l'Assemblée.

Le rapport est présenté sous une forme schématique. Il a surtout pour but d'appeler l'attention sur les points essentiels et d'indiquer où l'on peut se procurer des informations plus complètes. Si le problème de l'information est primordial pour l'Assemblée, d'autant que sa composition évolue constamment avec l'adhésion de nouveaux membres, il se pose cependant aussi pour les gouvernements. Il n'est pas facile d'évaluer l'action étendue du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel au sens large et la place qu'il occupe dans la coopération culturelle européenne dans son ensemble.

2. *Principales tendances de la coopération culturelle européenne 1978-1988*

2.1. *Les mutations socio-économiques et la nécessité d'une orientation plus rigoureuse de la politique dans le domaine de la culture et de l'éducation*

Dans nombre de pays, les politiques laxistes pratiquées ont rendu la population extrêmement vulnérable à l'évolution du contexte économique et social: montée du chômage, augmentation du nombre de femmes qui travaillent, vieillissement de la population, sociétés plus multiraciales, recours plus fréquent à la violence.

Les débats de l'Assemblée témoignent de son inquiétude croissante notamment à propos de:

— la qualité des productions des moyens de communication de masse (voir Recommandations 963 (1983) et 1067 (1987) de l'Assemblée);

— la baisse du niveau de l'éducation, les capacités et le dévouement des enseignants, le rôle

tain role of the family and religion (see Resolution 874 (1987));

— increasing non-work time (see Recommendation 1059 (1987));

— commercialisation, violence and drugs in sport (see Recommendation 963 (1983));

— disinterest of young people in political and institutional life (see Recommendation 1019 (1985));

— commercialisation of the cultural heritage; cultural tourism (see Recommendation 987 (1984)); treasure hunting (see Recommendations 848 (1978) and 921 (1981)).

Seen as a whole, these different concerns raise the question of whether closer guidance of cultural and educational policy is needed and whether values should be reasserted or reformulated in terms of wider economic objectives.

The Council of Europe (like Unesco) has always tended to stress the importance of independently justified educational standards and cultural values, whilst OECD and the European Community have related them to economic considerations.

In 1984, the Council of Europe's Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs adopted a European declaration on cultural objectives prepared by the CDCC. The Colombo Commission has called for a similar charter for education. This is a clear priority for Council of Europe thinking: to reinforce and strengthen European values.

2.2. *Increase in non-governmental funding*

The question of private sponsorship has so far affected the arts sector more than that of education, but is also moving in that direction now. There is a crisis in university financing.

National policy-making is showing greater sensitivity towards active or passive partnership between government and independent funding, the promotion of cultural activities (culture industries) and the idea of investment in the cultural sector.

European Community funding has to a certain extent acted as a buffer between the state and private sector.

International organisations are looking seriously towards the private sector for support. It is suggested in the Committee of Ministers' Resol-

mal défini de la famille et de la religion (voir Résolution 874 (1987));

— l'augmentation du temps de non-travail (voir Recommandation 1059 (1987));

— la commercialisation, la violence et la drogue dans le domaine du sport (voir Recommandation 963 (1983));

— le désintérêt des jeunes pour la vie politique et institutionnelle (voir Recommandation 1019 (1985));

— la commercialisation du patrimoine culturel; tourisme culturel (voir Recommandation 987 (1984)); chasse au trésor (voir Recommandations 848 (1978) et 921 (1981)).

Considérés dans leur ensemble, tous ces sujets de préoccupations soulèvent la question de savoir si une orientation plus rigoureuse de la politique dans le domaine de la culture et de l'éducation s'impose et s'il y a lieu de réaffirmer ou de redéfinir des valeurs sous forme d'objectifs économiques élargis.

Le Conseil de l'Europe (tout comme l'Unesco) a toujours eu tendance à souligner l'importance de normes dans le domaine de l'éducation et de valeurs culturelles trouvant leur justification en elles-même, tandis que l'OCDE et la Communauté européenne les ont rattachées à des considérations d'ordre économique.

En 1984, la Conférence des ministres européens responsables des affaires culturelles du Conseil de l'Europe a adopté une déclaration européenne sur les objectifs culturels élaborés par le CDCC. La Commission Colombo a demandé que l'on élabore une charte similaire dans le domaine de l'éducation. Réfléchir aux moyens de renforcer les valeurs européennes constitue une priorité manifeste pour le Conseil de l'Europe.

2.2. *Accroissement du financement privé*

Jusqu'à présent, le mécénat privé intervenait davantage dans le secteur des arts que dans celui de l'éducation, mais la question commence aussi à se poser dans ce domaine, en raison des difficultés auxquelles se heurte le financement des universités.

Les politiques nationales commencent à attacher plus d'importance à une association active ou passive entre financement public et privé, à la promotion des activités culturelles (industrie culturelle) et au principe de l'investissement dans le secteur culturel.

Le financement par la Communauté européenne a, dans une certaine mesure, joué un rôle de tampon entre l'Etat et le secteur privé.

Les organisations internationales songent sérieusement à s'assurer un soutien de la part du secteur privé. On le propose dans la Résolu-

ution (86) 3, Section VI, and was the subject of the Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs in Sintra in 1987 (see earlier Assembly Recommendations 1018 (1985) on private sponsorship of the arts and Recommendation 1059 (1987) on the economics of culture). A joint activity on university financing is to be launched by the Council of Europe and OECD in 1989.

2.3. *Growth of European Community involvement*

European Community competence, though in certain sectors seriously questioned in the past, has been regularly asserted by the Commission of the European Communities and the European Parliament. Though not mentioned in the Single European Act (1986), it was indicated in the Solemn Declaration (1983) and is now fairly generally accepted in practice (and especially in the field of vocational training), even if the implications of limitations on national competence are not yet as generally realised.

The Assembly has frequently spoken out on this issue, as for example in Recommendation 850 (1979), and the Colombo Commission expressed its concern. The Committee of Ministers has been more reserved in its criticism and has pursued a policy of developing a formal relationship. Following Resolution (85) 5 on co-operation between the Council of Europe and the European Community, a formal arrangement was agreed in June 1987 on relations between the Committee of Ministers and the Commission of the European Communities and between the Secretary General of the Council of Europe and the Commission. This has been confirmed by an exchange of letters.

If the Council of Europe's work in culture and education is to be compared with that of the European Community, it is clear that the Community poses a major problem. The Council of Europe is in a difficult position in competing with increasing Community activity in the cultural area: the Council of Europe lacks the resources to keep up the pace in activities and representantion; it lacks the funds to compete with grants and publicity; it is gradually losing its separate identity (shared parliamentary seat; flag and anthem; narrowing geographical gap); its initiatives are being regularly taken up in the Community context and its methods (such as intergovernmental co-operation) adopted by the Community. It has begun seriously to lose its interest for governments (civil servants), for young people (youth organisations), for the media and for politicians.

tion (86) 3, chapitre VI, du Comité des Ministres et c'était le thème de la Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles en 1987 à Sintra (se reporter aux Recommandations antérieures de l'Assemblée, 1018 (1985) relative au mécénat privé et la culture et 1059 (1987) relative à l'économie de la culture). Le Conseil de l'Europe et l'OCDE prévoient d'entamer en 1989 une activité commune relative au financement des universités.

2.3. *Engagement croissant de la Communauté européenne*

La compétence de la Communauté européenne, bien que dans le passé sérieusement mise en question dans certains secteurs, a été affirmée régulièrement par la Commission des Communautés européennes et le Parlement européen. Bien qu'elle n'ait pas été mentionnée dans l'Acte unique européen (1986), la Déclaration solennelle (1983) y fit allusion et elle est aujourd'hui généralement admise dans la pratique (et plus spécialement dans le domaine de la formation professionnelle), même si l'on ne se rend pas encore tout à fait compte des limites qui en résultent pour les compétences nationales.

L'Assemblée a abordé cette question à plusieurs reprises, voir, par exemple, Recommandation 850 (1979), et la Commission Colombo a exprimé des inquiétudes. Le Comité des Ministres s'est montré plus réservé dans ses critiques et a poursuivi une politique visant à développer une relation formelle. A la suite de la Résolution (85) 5 sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne, un accord officiel a été conclu en juin 1987 sur les relations entre le Comité des Ministres et la Commission des Communautés européennes et entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et la Commission. Cet accord a été confirmé par un échange de lettres.

Si l'on compare les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et de l'éducation à celles de la Communauté européenne, il est manifeste que la Communauté soulève un problème non négligeable. Le Conseil de l'Europe a du mal à rivaliser avec la Communauté européenne, lorsque celle-ci développe ses activités dans le domaine culturel: le Conseil de l'Europe manque de moyens pour soutenir le rythme des activités et des manifestations; il manque de fonds pour rivaliser avec la Communauté en matière de subventions et de publicité; il perd progressivement son identité propre (même siège parlementaire; drapeau et hymne; comblement du fossé géographique); ses initiatives sont régulièrement reprises dans le cadre de la Communauté européenne et ses méthodes (comme la coopération intergouvernementale) adoptées par la Communauté. Il a sérieusement commencé à perdre de son intérêt pour les gouvernements (fonctionnaires), pour les jeunes (organisations de jeunesse), pour les médias et pour les hommes politiques.

A number of arguments have been used against European Community involvement: that it is essentially an economic community and economic objectives are not necessarily compatible with educational or cultural aims; that the European Community represents a limited Europe excluding culturally relevant countries (for example in the German-speaking area of Austria, Switzerland and Liechtenstein); that the very nature of Community management from Brussels is incompatible with the diversity of cultural identity; that European Community activity in the cultural areas duplicates what is being done by other organisations, notably the Council of Europe; that Community interest in these areas is due partly to the fact that they are easier to make progress in (to make up for economic failure) and partly because they help to enhance the Community's image.

These arguments have been put forward, but with little effect on the advance of European Community activity. This advance has been more difficult in certain areas than in others. An education committee was set up in 1976 and Community Ministers of Education have met regularly since 1980 within the Council. The Danish Government held out for some time against a similar structure being set up in the cultural sector, but a formula was eventually found first to enable the Ministers of Culture also to meet within the Council, and a formal proposal to set up a cultural affairs committee, open in some respects to other non-Community countries, is now on the table.

The idea of a European foundation, which would have led to the creation of a new intergovernmental body open to Community member states and closely duplicating the Council of Europe's cultural work, was blocked by the vote of one country's parliament (the Netherlands). In future, majority votes in the Council of the European Communities will increasingly overrule individual national objections.

For the moment, the Commission is holding back from sports co-operation (despite European Parliament pressure). Nevertheless, it is actively involved in promoting sport and using sport to promote the Community (the latest move being the European Community Games planned for 1989, to help win interest for the direct elections to be held that year).

Another area of current controversy surrounds the organisation of transfrontier broadcasting in Europe. A directive is being prepared by the

L'on a invoqué un certain nombre d'arguments contre l'engagement de la Communauté européenne, à savoir qu'il s'agit essentiellement d'une communauté économique et que les objectifs économiques ne sont pas forcément compatibles avec des objectifs culturels et dans le domaine de l'éducation; que la Communauté européenne représente une Europe restreinte, excluant des pays intéressants sur le plan culturel (notamment des pays de langue allemande comme l'Autriche, la Suisse et le Liechtenstein); que les modalités de gestion de la Communauté à partir de Bruxelles sont incompatibles en soi avec la diversité de l'identité culturelle; que les activités de la Communauté européenne dans le domaine culturel font double emploi avec les initiatives prises par d'autres organisations, notamment le Conseil de l'Europe; que si la Communauté s'intéresse à ces domaines, c'est en partie parce qu'il est plus facile d'y progresser (pour compenser l'échec sur le plan économique) et en partie parce qu'ils contribuent à rehausser l'image de la Communauté.

Ces arguments ont été avancés, mais ils ont eu peu d'incidence sur la progression des activités de la Communauté européenne. Cette progression a été plus difficile dans certains secteurs que dans d'autres. Un comité de l'éducation a été créé en 1976, et les ministres de l'Education de la Communauté se réunissent régulièrement au sein du Conseil depuis 1980. Le Gouvernement danois s'est opposé pendant un certain temps à une structure similaire dans le secteur culturel, mais une formule a finalement été trouvée permettant d'abord aux ministres de la Culture de se réunir dans le cadre du Conseil, et une proposition officielle tendant à la création d'un comité des affaires culturelles, ouvert dans une certaine mesure à des pays non communautaires, a maintenant été déposée.

L'idée d'une fondation européenne, qui aurait abouti à la création d'un nouvel organe intergouvernemental ouvert aux Etats membres de la Communauté, mais dont les activités auraient assez fidèlement reproduit les activités culturelles du Conseil de l'Europe, a été bloquée par le vote du parlement d'un seul pays (les Pays-Bas). A l'avenir, le vote majoritaire au sein du Conseil des Communautés européennes l'emportera nettement sur les objections individuelles nationales.

Pour l'instant, la Commission renonce à la coopération dans le domaine du sport (malgré la pression du Parlement européen). Cela ne l'empêche pas de se consacrer activement à la promotion du sport et d'utiliser le sport pour promouvoir la Communauté (la dernière initiative dans ce domaine étant les Jeux de la Communauté européenne prévus pour 1989 pour contribuer à susciter l'intérêt pour les élections directes qui auront lieu cette année-là).

Un autre sujet de controverses est l'organisation de la radiodiffusion transfrontière en Europe. La Commission est en train d'élaborer

Commission and a convention by the Council of Europe. The commissioner responsible has threatened to take member states to court if they subscribe to the convention. Many governments however seem to prefer this wider solution.

Standardisation of VAT has led to objections *inter alia* from the book and art trade but the Commission is committed to the logic of 1992 and continues to work on a solution.

These are, however, minor setbacks in a process that has now established closer and regular contacts between Community officials, government civil servants and ministers. Direct bilateral arrangements have also been set up between the European Community and many non-member states in the Council of Europe. Of even greater concern to the Council of Europe is the more recent multilateral approach to the European Community made by EFTA relating to the fields of education, vocational training and equivalence of diplomas.

Outside the governmental field, the most significant advances made by the European Community have been through direct Community funding of the following:

— research projects such as MEDIA;

— grants for research to institutions and to individuals (ERASMUS, COMETT, SCIENCE);

— grants to restoration projects;

— other grants made through the regional and social funds;

— the proposed Youth for Europe Exchange Scheme (YES).

Although proportionally small in terms of the overall Community budget, these grants are most significant for the individual institutions or persons who receive them. They are the only grants available at European level. The Council of Europe has nothing to offer in comparison.

If the Council of Europe is competing with the Community, it has probably lost the battle. But this is not necessarily a complete analysis and it is certainly not the only way of comparing the two bodies.

In the first place, there seem to be a number of areas where the European Community is at a fairly substantial disadvantage. These include relations with non-governmental bodies that are

une directive et le Conseil de l'Europe une convention. Le commissaire compétent a menacé les Etats membres de déposer une plainte contre eux s'ils souscrivent à la convention. Plusieurs gouvernements semblent toutefois préférer cette solution moins restreinte.

L'harmonisation de la TVA a soulevé des objections entre autres de la part des libraires et des marchands d'œuvres d'art; la Commission doit toutefois œuvrer dans la logique de 1992 et continue à rechercher une solution.

Il ne s'agit, toutefois, que de légers revers marquant un processus qui a maintenant abouti à l'instauration de contacts plus étroits et réguliers entre les agents de la Communauté, et les fonctionnaires et ministres des gouvernements. Des arrangements bilatéraux directs ont également été établis entre la Communauté européenne et de nombreux pays non membres du Conseil de l'Europe. Un autre souci d'importance pour le Conseil de l'Europe est la récente démarche multilatérale faite par l'AELE auprès de la Communauté européenne en ce qui concerne l'éducation, la formation professionnelle et l'équivalence des diplômes.

En dehors du domaine gouvernemental, les progrès les plus notables accomplis par la Communauté européenne ont pu être réalisés grâce à un financement direct par la Communauté:

— de projets de recherche tels que MÉDIA;

— de subventions pour la recherche accordées à des institutions et des particuliers (ERASME, COMETT, SCIENCE);

— de subventions pour des projets de restauration;

— d'autres subventions accordées par l'intermédiaire des fonds régional et social;

— du projet de programme pour l'Europe d'échanges de jeunes (YES).

Bien que réduites par rapport au budget global de la Communauté, ces subventions revêtent énormément d'importance pour les organismes ou les particuliers qui en bénéficient. Ce sont les seules subventions disponibles au niveau européen. Le Conseil de l'Europe n'a rien de comparable à offrir.

Si le Conseil de l'Europe veut rivaliser avec la Communauté, il a sans doute perdu la bataille. Mais cette analyse n'est pas forcément complète et ce n'est certainement pas le seul moyen de comparer les deux organisations.

Tout d'abord, il existe apparemment un certain nombre de domaines où la Communauté européenne apparaît nettement désavantagée. Il s'agit notamment des relations avec des orga-

essentially independent of government or any form of centralised control. In the wider cultural field, these problem areas for the Community are significant:

— the media (radio, television, etc.);

— sports;

— creative artists (writers, painters);

— youth organisations.

In certain countries, professional groups are similarly unimpressed by direct government control (for example universities).

While the possibility of European Community grants can be attractive, government by the European Community can be most unattractive. Youth organisations currently appear to be unhappy about not being consulted on youth exchange schemes. Brussels can give grants but can also decide not to continue them: the Institute for Europe-Latin American Relations (IRELA) has experienced this to its cost.

The impact of Community grant schemes may therefore be rather less long-term than it would appear.

It should also be emphasised that a European Community approach is essentially incompatible with a great part of the wider cultural field.

This can be related to more fundamental considerations about the difference between economic activity on the one hand and educational and cultural activity on the other (even if they are not always unrelated).

It can be questioned whether commmon solutions or common policies can be applied in such areas. The cultural diversity of Europe and its multilinguistic base are fundamental obstacles. It seems also clear that these policies should not be dictated by economic objectives.

There remains therefore a very real justification for European cultural co-operation on a basis not dictated at the outset by economic considerations, as in the Council of Europe, and reflecting existing national structures rather than imposing harmonisation. The problem is for governments to ensure the proper backing so that it is in the Council of Europe and not in the European Community that certain subjects are treated. This seems as yet to be clearly established only for sport and transfrontier broadcasting.

nismes non gouvernementaux qui échappent généralement au contrôle gouvernemental ou à toute autre forme de contrôle centralisé. Ces secteurs, qui posent problème à la Communauté, occupent une place importante dans le domaine culturel au sens large:

— les médias (radio, télévision, etc.);

— le sport;

— les artistes créateurs (écrivains, peintres);

— les organisations de jeunesse.

Dans certains pays, des catégories professionnelles ne sont pas non plus soumises au contrôle direct du gouvernement (par exemple, les universités).

Si la possibilité de bénéficier de subventions de la Communauté européenne peut être attrayante, subir sa loi l'est beaucoup moins. Les organisations de jeunesse déplorent actuellement de ne pas être consultées à propos des projets d'échanges de jeunes. Bruxelles peut accorder des subventions mais aussi décider de les supprimer: l'Institut des relations entre l'Europe et l'Amérique latine (IRELA) en a fait l'expérience à son détriment.

Les systèmes de subvention de la Communauté européenne risquent donc d'avoir moins d'impact à long terme que ce que l'on pourrait croire.

Il importe aussi de souligner qu'une approche communautaire est généralement incompatible avec une grande partie du domaine culturel au sens large.

On peut évoquer à cet égard des aspects plus généraux ayant trait à la différence entre l'activité économique d'une part, et l'activité dans le domaine de l'éducation et de la culture, d'autre part (même si elles ne sont pas toujours sans rapport).

On peut douter de la possibilité d'appliquer dans ces secteurs des solutions communes ou des politiques communes. La diversité culturelle de l'Europe et ses bases multilinguistiques constituent des obstacles fondamentaux. Il apparaît aussi clairement que ces politiques ne doivent pas être édictées par des objectifs économiques.

La coopération culturelle européenne sur une base qui, au départ, n'avait pas de considérations économiques, comme au Conseil de l'Europe, continue par conséquent à se justifier pleinement en reflétant les structures nationales existantes plutôt qu'en imposant une harmonisation. Il appartient aux gouvernements d'assurer un soutien approprié pour que ce soit au Conseil de l'Europe, et non pas au sein de la Communauté, que certains sujets soient abordés. Il semblerait que cela ne soit clairement établi jusqu'à présent que

Another way of approaching this issue is to consider the European Community if not as a multinational body, then as a form of European government (on a supranational level) with a degree of sovereignty just like its member states. On this model, the Community could become another member state of the European Cultural Convention. Admittedly, we are some way from this stage as yet (although provision is being made for Community adhesion to certain Council of Europe conventions). The major problem is that of competence, and it is not yet clear whether Community competence for an area (for example in education) necessarily affects national competence. On the other hand, the model would mean that the Council of Europe needs to be no more nor less concerned with Community policy and activity than with that currently carried out at national level.

The problem for the Council of Europe would be intellectual: to distinguish Community activity (harmonising) from European activity (co-operation), and to maintain a separate identity.

The remaining model is the merging of the Council of Europe with the European Community, with cultural and educational activity being carried out in a different framework. This is not as implausible as it might seem, as cultural co-operation is already carried out in a different framework in the Council of Europe, having been transferred here from Western European Union (WEU). There are obvious political advantages as well as obstacles to this solution. It could represent however a long-term solution.

In conclusion, it is argued here that it is wrong to view the Council of Europe as in competition with the European Community in the field of European cultural co-operation. There is a very real justification for the Council of Europe's work. It is not motivated by economic considerations and reflects, rather than imposes on, national diversity. It is for governments to make the Council of Europe's work more effective.

We can therefore welcome the fact that the Committee of Ministers is moving towards the development of an institutional relationship between the Council of Europe and the European Community (as indicated in its Resolution (85) 5 on co-operation between the Council of Europe and the European Community and, now, by the 1987 Arrangement). This is a step in a direction which for the moment, however, remains very open and unclear. It is an area with which, from the point of view of cultural co-operation, we remain preoccupied.

dans le cas du sport et de la radiodiffusion transfrontière.

Une autre façon d'aborder cette question est de considérer la Communauté européenne non pas comme une instance multinationale, mais comme une forme de gouvernement européen (à l'échelon supranational) doté d'une certaine souveraineté tout comme ses Etats membres. Dans ce cas, la Communauté pourrait devenir un autre Etat partie à la Convention culturelle européenne. Force est de reconnaître que nous sommes encore éloignés de ce stade (bien que l'on prenne des dispositions pour que la Communauté puisse adhérer à certaines conventions du Conseil de l'Europe). Le grand problème est celui de la compétence, et il n'apparaît pas encore clairement si la compétence de la Communauté a des incidences sur la compétence nationale. En revanche, l'adoption de cette démarche aurait pour conséquence que le Conseil de l'Europe n'aurait à se soucier de la politique et de l'activité de la Communauté menées actuellement au niveau national.

Le problème auquel se trouverait confronté le Conseil de l'Europe serait d'ordre intellectuel: faire la distinction entre action communautaire (harmonisation) et européenne (coopération), et conserver une identité propre.

Enfin, on peut envisager la fusion du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne, les activités concernant la culture et l'éducation étant menées dans un cadre différent. Cela n'est pas aussi inconcevable qu'il ne paraît, la coopération culturelle étant déjà mise en œuvre dans un cadre différent qui est celui du Conseil de l'Europe, après le transfert opéré de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Cette solution offre autant d'avantages politiques manifestes que d'inconvénients. Elle pourrait cependant constituer une solution à long terme.

En conclusion, on fait remarquer à ce propos que l'on a tort de considérer que le Conseil de l'Europe est en compétition avec la Communauté européenne dans le domaine de la coopération culturelle européenne. L'action du Conseil de l'Europe se justifie réellement. Elle n'a pas de motivations économiques et reflète, plutôt que remplace, les diversités nationales. Il appartient aux gouvernements de rendre plus efficace l'action du Conseil de l'Europe.

Il y a par conséquent lieu de se féliciter de l'intérêt témoigné par le Comité des Ministres au développement de relations institutionnelles entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne (comme cela ressort de la Résolution (85) 5 sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne et maintenant de l'Accord de 1987). Il s'agit d'un pas accompli dans une direction vague où cependant, pour le moment, rien n'est joué. Cette question continue toutefois à nous préoccuper du point de vue de la coopération culturelle.

2.4. *Extension of cultural co-operation between the Council of Europe and non-member countries*

*With European non-member countries:*

— On the formal level, Finland, the Holy See, San Marino and Yugoslavia now adhere to the European Cultural Convention and participate as equal members with the Twenty-one in the fields of education, the arts, youth and sport (CDCC, CDDS, CAHJE). The convention is open to all European states;

— Informal or *ad hoc* co-operation has greatly increased recently as a result of changes in Soviet policy. Hungary and Poland would appear to be interested in placing their involvement on a more formal basis.

The Assembly has repeatedly pressed for an open-door policy for European cultural co-operation (see most recently Resolution 866 (1986)) and the Committee on Culture and Education has endeavoured to include East European participants in its activities. The Assembly would also like to see all cultural co-operation, including the cultural heritage and the media, placed on the same level (Recommendation 995 (1984)).

On the intergovernmental side, there appears to be a similar and general interest in extending activities to include Eastern Europe but also a certain indecision as to the form this should take. The Committee of Ministers in Resolution (85) 6 on European cultural identity stressed their readiness for cultural co-operation with East European countries, but has since wished to link such co-operation rather closely with the political objectives of the Council of Europe (pluralist democracy and human rights).

These conditions are not included in the European Cultural Convention which specifically aims at extending co-operation in the cultural field beyond the framework of the Council of Europe itself. Nor did these conditions prevent the participation of Franco's Spain and the Greek colonels in the European Cultural Convention activities.

The possibility of more open contacts with Eastern Europe (which has come from outside) should be made an absolute priority for the Organisation.

*With other parts of the world:*

— On the general level, a special arrangement has been agreed on to enable Canada to par-

2.4. *Développement de la coopération culturelle entre le Conseil de l'Europe et des pays non membres*

*Avec des pays non membres européens:*

— Officiellement, la Finlande, le Saint-Siège, Saint-Marin et la Yougoslavie sont maintenant parties à la Convention culturelle européenne et participent, sur un pied d'égalité, avec les Vingt et un, aux activités dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport (CDCC, CDDS, CAHJE). Tous les Etats européens peuvent adhérer à la convention;

— A la suite de l'évolution de la politique soviétique, la coopération informelle ou *ad hoc* s'est beaucoup développée ces derniers temps. Il semblerait que la Hongrie et la Pologne souhaitent conférer à leur participation un caractère plus officiel.

L'Assemblée a, à plusieurs reprises, insisté pour que l'on pratique une politique de la porte ouverte en matière de coopération culturelle européenne (voir tout récemment la Résolution 866 (1986)) et la commission de la culture et de l'éducation a cherché à faire participer à ses activités des pays d'Europe de l'Est. L'Assemblée souhaiterait aussi que l'ensemble de la coopération culturelle, y compris le patrimoine culturel et les médias, soit placée au même niveau (Recommandation 995 (1984)).

Du côté intergouvernemental, on manifeste un intérêt similaire et général pour une extension des activités à l'Europe de l'Est mais aussi une certaine indécision à propos des modalités de cette extension. Si dans la Résolution (85) 6 sur l'identité culturelle européenne, le Comité des Ministres s'est déclaré favorable à une coopération culturelle avec les pays de l'Europe de l'Est, il a depuis lors souhaité lier une telle coopération plutôt étroitement aux objectifs politiques du Conseil de l'Europe (démocratie pluraliste et droits de l'homme).

Ces conditions ne sont pas prévues dans la Convention culturelle européenne, qui tend expressément à étendre la coopération dans le domaine culturel au-delà du cadre du Conseil de l'Europe proprement dit. Ces conditions n'ont pas non plus empêché la participation de l'Espagne de Franco et des Colonels grecs aux activités de la Convention culturelle européenne.

L'exploitation de la possibilité d'établir des contacts plus ouverts avec l'Europe de l'Est (que l'on doit à des facteurs extérieurs) devrait constituer une priorité absolue pour l'Organisation.

*Avec d'autres régions du monde:*

— Sur le plan général, un accord spécial a été conclu permettant au Canada de participer

ticipate in the activities of the CDCC. Both Canada and Australia have attended ministerial conferences as guest delegations;

— Informal or *ad hoc* co-operation is increasingly involving other parts of the world: as examples can be cited the European Art Exhibition in Japan, the silk route to China, EYC Symposium on Nicaragua, and the CC-PU's programme for university co-operation between Europe and Latin America;

— Israel remains an observer in the Assembly but without any status elsewhere in the Council of Europe.

The Assembly itself has not been slow in contributing to this expansionist vision of cultural co-operation (see Recommendation 1032 (1986) on the creation of a Euro-Arab University; Recommendation 954 (1982) on cultural relations between Europe and Japan; Recommendation 976 (1984) on the Council of Europe's contribution to cultural co-operation with Latin America and Resolution 814 (1984) on cultural relations between Europe and Latin America). The 2nd Strasbourg Conference on Parliamentary Democracy dealt with education and participation on an international level. This year, the Assembly has launched the European Public Campaign on North-South Interdependence and Solidarity.

The Council of Europe has, however, limited resources and a certain order of priority must be established both for Assembly and intergovernmental activity. In its contribution to the North-South debate in January 1988 (Doc. 5832, Recommendation 1069), the Committee on Culture and Education continued to sound the alarm it raised in the preceding autumn debate on Africa. Development education is indeed precisely the sort of activity the Council of Europe can take up in relation to the North-South issue, because it applies essentially to European countries.

As for the wider international problems in the field of culture and education, we would prefer to leave them to Unesco. This should apply both to discussion of these questions on the worldwide level and to bilateral intercontinental co-operation.

### 2.5. *Growing uncertainty about European cultural identity*

The specific characteristics of West European cultural co-operation are becoming increasingly unclear.

In the public's mind, the European Community is Europe. It has taken over the flag, the

aux activités du CDCC. Aussi bien le Canada que l'Australie ont assisté à des conférences ministérielles en tant que délégations invitées;

— La coopération informelle ou *ad hoc* intéresse de plus en plus d'autres régions du monde: à titre d'exemple, on peut citer l'exposition européenne d'art au Japon, la route de la soie en Chine, le symposium du CEJ sur le Nicaragua, ainsi que le programme de la CC-PU pour la coopération universitaire entre l'Europe et l'Amérique latine;

— Israël continue à avoir la qualité d'observateur à l'Assemblée mais ne dispose d'aucun statut ailleurs au Conseil de l'Europe.

L'Assemblée n'a, quant à elle, pas été en retrait pour contribuer à cette vision expansionniste de la coopération culturelle (voir Recommandation 1032 (1986) relative à la création d'une université euro-arabe; Recommandation 950 (1982) sur les relations culturelles entre l'Europe et le Japon; Recommandation 976 (1984) relative à la contribution du Conseil de l'Europe à la coopération culturelle avec l'Amérique latine et Résolution 814 (1984) relative aux relations culturelles entre l'Europe et l'Amérique latine). La 2e Conférence de Strasbourg sur la démocratie parlementaire était consacrée à l'éducation et la participation au niveau international. Cette année, l'Assemblée a lancé la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud.

Les moyens du Conseil de l'Europe sont toutefois limités et il convient d'instaurer un certain ordre de priorité pour les activités aussi bien de l'Assemblée qu'intergouvernementales. Dans sa contribution au débat Nord-Sud en janvier 1988 (Doc. 5832, Recommandation 1069), la commission de la culture et de l'éducation a continué à tirer la sonnette d'alarme qu'elle avait commencé à actionner lors du débat sur l'Afrique à l'automne précédent. L'éducation au développement constitue précisément le type d'activité dans laquelle le Conseil de l'Europe peut se lancer dans le cadre du dialogue Nord-Sud, étant donné qu'elle concerne surtout des pays européens.

Pour les problèmes internationaux plus vastes dans le domaine de la culture et de l'éducation, nous préférerions nous en remettre à l'Unesco. Cela s'appliquerait aussi bien à l'examen de ces questions à l'échelon mondial qu'à la coopération bilatérale intercontinentale.

### 2.5. *Incertitude croissante au sujet de l'identité culturelle européenne*

Les caractéristiques particulières de la coopération culturelle ouest-européenne deviennent de plus en plus vagues.

Dans l'esprit du public, la Communauté européenne est l'Europe. Elle a repris le drapeau,

anthem and much of what the Council of Europe usually stands for.

Multinationals are financing cultural events in Europe. *Europa Nostra* is funded by American Express. Most of Europe watches Dallas "made in the USA". But, through commercialisation, culture is losing its direct national links and this trend will certainly increase as the European single market develops (an EEC version of Dallas).

If European cultural identity is defined as diversity, this is no less true of the many different levels of cultural co-operation in Europe. In the Council of Europe this is divided between co-operation between member states and between states adhering to the European Cultural Convention (the Assembly with Israel presents a third perspective). The Nordic Council, the Benelux Assembly and EFTA represent other groupings. Unesco in turn has regional groups for Europe which compare roughly with co-operation within Basket III of the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE).

It is therefore increasingly difficult to make much sense of the "European dimension" in cultural co-operation either in geographical or substantive terms. Co-operation between the Netherlands and Australia in underwater archaeology is far more advanced than that between Greece and Turkey. More important perhaps are the principles that underlie such co-operation, whether commercial (OECD, European Community), political (Nordic Council) or other. The Council of Europe's work relates to the European heritage and quality of life and this could well serve as a specific basis for its cultural activity. As has already been said, it is not necessary to insist here on pluralist democracy or human rights. The varying components and structures offered by the Council of Europe can also be an advantage for interaction.

The uncertainty surrounding European cultural identity is paradoxically a source of strength. It should not be artificially obscured.

2.6. *Multilateral co-operation in question*

One result of these various tendencies has been to encourage governments (and government departments) to seek individual solutions to specific issues with a view to effectiveness and economy. Where international experience is concerned, this can be sought directly from another government or governments (French Blue Book) or requested of one or several international bodies (the one offering most at the lowest cost, being preferred).

l'hymne et une grande partie de ce qu'incarnait normalement le Conseil de l'Europe.

Des sociétés multinationales financent des manifestations culturelles en Europe. *Europa Nostra* est financé par *American Express*. La plus grande partie de l'Europe regarde Dallas *made in USA*. Or, la commercialisation de la culture la coupe de ses racines nationales, et cette tendance s'accentuera certainement avec le développement du marché unique européen (Dallas type CEE).

Si l'identité culturelle européenne se définit par la diversité, c'est tout autant le cas des multiples niveaux de coopération culturelle en Europe. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, celle-ci se divise en coopération entre Etats membres et entre Etats parties à la Convention culturelle européenne (l'Assemblée avec Israël représente une troisième voix). Le Conseil nordique, l'Assemblée du Benelux et l'AELE représentent d'autres groupements. Quant à l'Unesco, elle possède des groupes régionaux pour l'Europe que l'on peut en gros comparer à la coopération dans le cadre de la corbeille III de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Il est, par conséquent, de plus en plus difficile de parler de «dimension européenne» de la coopération culturelle, que ce soit sur le plan géographique ou en ce qui concerne le fond. La coopération entre les Pays-Bas et l'Australie dans le domaine de l'archéologie subaquatique est beaucoup plus avancée que celle entre la Grèce et la Turquie. Plus importants sont sans doute les principes sur lesquels se fonde cette coopération, qu'ils soient commerciaux (OCDE, Communauté européenne), politiques (Conseil nordique) ou autres. Le Conseil de l'Europe s'intéresse au patrimoine européen et à la qualité de la vie, ce qui pourrait parfaitement servir de base à ses activités culturelles. Comme on l'a vu, il n'est pas nécessaire en l'occurrence d'insister sur la démocratie pluraliste ou les droits de l'homme. Les éléments et les structures variés offerts par le Conseil de l'Europe peuvent aussi constituer un atout pour l'interaction.

Paradoxalement, l'incertitude qui plane sur l'identité culturelle européenne est une source d'énergie. Il ne faudrait pas la masquer artificiellement.

2.6. *Mise en question de la coopération multilatérale*

L'un des résultats de ces tendances variées a été d'encourager les gouvernements (et les services officiels) à rechercher des solutions spécifiques à des problèmes particuliers, dans un esprit d'efficacité et d'économie. Pour bénéficier, le cas échéant, de l'expérience internationale, on peut solliciter directement un autre gouvernement ou d'autres gouvernements (Livre bleu français) ou un ou plusieurs organismes internationaux (en préférant ceux qui offrent le plus au moindre coût).

There is also a corresponding disinclination to fund international co-operation for its own sake or for intangible, indirect results. This crisis has been felt most acutely by Unesco; the Council of Europe is also vulnerable. This was appropriately pointed out by Mr Mayor when he addressed the Assembly's Standing Committee on 25 November 1987 in his capacity as Director General of Unesco.

2.7. *Increasing Committee of Ministers involvement in cultural co-operation*

Further to a fundamental review of intergovernmental activity which brought the Council for Cultural Co-operation in 1976 under the overall political control of the Committee of Ministers, the Committee of Ministers has adopted two basic texts (in addition to those already mentioned above (paragraph 2.3) on relations with the European Community):

— Resolution (85) 6 on European cultural identity;

— Resolution (86) 3 on European cultural co-operation.

These resolutions were prepared by a working party of the Committee of Ministers' Deputies and standing rapporteur groups have subsequently been set up in fields relating to the activities of the divisions in the Secretariat of the Council of Europe. The rapporteur groups on education, culture and sport and on youth questions have established a close working relationship with the intergovernmental secretariat, with intergovernmental activity (for example regular meetings with the CDCC Bureau) and have made contact with the Assembly's Committee on Culture and Education. A report on education and training of the young is being prepared.

This is a welcome development in that it has brought the Committee of Ministers' Deputies into closer contact with intergovernmental activity and has helped co-ordination. It could help advance mutual understanding between the Committee of Ministers and the Assembly, but should not:

— replace Assembly recommendations to the Committee of Ministers or remove the need for the Committee of Ministers to reply to recommendations adopted by the Assembly;

— confuse matters by adding further bureaucracy and delays to the conduct of business in the Council of Europe;

— distance the Council of Europe and Permanent Representatives from the national centres of decision-making and the specialised ministers;

On est en revanche moins empressé à financer la coopération internationale pour elle-même ou en vue de résultats indirects ou intangibles. L'Unesco, surtout, a ressenti les effets de cette crise; le Conseil de l'Europe est aussi vulnérable. C'est ce qu'a fait remarquer fort opportunément M. Mayor, lorsqu'il a pris la parole le 25 novembre 1987 devant la Commission Permanente de l'Assemblée, en sa qualité de Directeur général de l'Unesco.

2.7. *Participation croissante du Comité des Ministres à la coopération culturelle*

A la suite d'une réorganisation complète de l'activité intergouvernementale, qui a abouti, en 1976, à soumettre le Conseil de la coopération culturelle au contrôle politique général du Comité des Ministres, le Comité des Ministres a adopté deux textes fondamentaux (en sus de ceux déjà mentionnés ci-dessus (paragraphe 2.3) relatifs aux relations avec la Communauté européenne):

— la Résolution (85) 6 sur l'identité culturelle européenne;

— la Résolution (86) 3 sur la coopération culturelle européenne.

Ces résolutions ont été élaborées par un groupe de travail des Délégués du Comité des Ministres et par la suite des groupes de rapporteurs permanents ont été créés dans des domaines correspondant aux activités des divisions du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Les groupes de rapporteurs sur l'éducation, la culture et le sport et les questions de jeunesse ont établi des relations de travail étroites avec le secrétariat intergouvernemental, avec le secteur d'activité intergouvernementale (notamment réunions régulières avec le Bureau du CDCC) et ont pris contact avec la commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée. Un rapport sur l'éducation et la formation des jeunes est en cours d'élaboration.

Il convient de se féliciter de cette évolution car elle est à l'origine de contacts plus étroits entre les Délégués du Comité des Ministres et le secteur d'activité intergouvernementale et a favorisé la coordination. Elle pourrait contribuer à améliorer la compréhension mutuelle entre le Comité des Ministres et l'Assemblée mais ne devrait pas:

— remplacer les recommandations de l'Assemblée au Comité des Ministres ou dispenser celui-ci de répondre à des recommandations adoptées par l'Assemblée;

— compliquer les choses en introduisant encore plus de bureaucratie et plus de retard dans la conduite des affaires du Conseil de l'Europe;

— éloigner le Conseil de l'Europe et les Représentants permanents des centres de décision nationaux et des ministres spécialisés;

— perpetuate the subdivisions of intergovernmental activity in the Council of Europe.

3. *Council of Europe activity in the cultural field*

3.1. *Documentation*

Part of the intention of this report is to provide a vehicle for presenting the Council of Europe's activity in the wider cultural field. A detailed presentation in itself is not necessary as this is now available or will very shortly be so. The CDCC is to return to reporting on its activity and to present its work programme in a way that those not directly involved can understand; the Secretary General has prepared for the Assembly debate a specific survey on education and training; the Secretariat's Directorate of Education, Culture and Sport (DECS) is compiling comparative tables on the activities of the different international organisations.

The periodic surveys made by the Assembly should also be noted here. They have covered (in the last decade):

— the general field (see Docs. 4214, 4507 and 4521, 4868 and 5288);

— education (Mrs Hawlicek, Doc. 5138);

— youth (Mr Foulkes, Doc. 4587; Mr Martinez, Doc. 5462; and Mr Adriaensen is currently preparing a further report);

— sport (Mr Worrell, Doc. 5782).

A list of Assembly texts in the cultural field is available (AS/Cult (39) 27) as is also the immediate work programme of the Committee on Culture and Education.

For intergovernmental activity, the reference documents are:

— the medium-term plan (the third plan covers the period 1987 to 1991);

— the annual work programme for the whole Organisation. The detailed programme for the CDCC and the CDDS (European Cultural Convention) is presented separately (neither of these documents is yet sufficiently cross-referenced);

— the reports issued by the intergovernmental steering committees and working papers, project reports, etc. (the Assembly is represented on all relevant bodies and members can therefore have access to all this material);

— perpétuer les subdivisions de l'activité intergouvernementale dans le cadre du Conseil de l'Europe.

3. *Activités du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel*

3.1. *Documentation*

Le présent rapport a notamment pour but de fournir un cadre pour la présentation des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel élargi. Un état détaillé ne s'impose pas étant donné qu'il est disponible actuellement ou ne tardera pas à l'être. Le CDCC est censé de nouveau rendre compte de ses activités et présenter son programme de travail sous une forme permettant à ceux qui ne sont pas directement concernés de s'y retrouver; le Secrétaire Général a préparé pour le débat de l'Assemblée une étude spécifique sur l'éducation et la formation; le Secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la culture et du sport (DECS) est en train d'établir des tableaux comparatifs de l'activité des différentes organisations internationales.

Il convient aussi de mentionner ici les bilans périodiques dressés par l'Assemblée qui (pendant la dernière décennie) ont porté sur:

— le domaine général (voir Doc. 4214, 4507 et 4521, 4868 et 5288);

— l'éducation (M^me^ Hawlicek, Doc. 5138);

— la jeunesse (M. Foulkes, Doc. 4587; M. Martinez, Doc. 5462; M. Adriaensens est en train de préparer un nouveau rapport);

— le sport (M. Worrell, Doc. 5782).

Une liste des textes de l'Assemblée dans le domaine culturel est disponible (AS/Cult (39) 27) ainsi que le programme de travail immédiat de la commission de la culture et de l'éducation.

Pour l'activité intergouvernementale, les documents de référence sont les suivants:

— le plan à moyen terme (le troisième plan recouvre la période de 1987 à 1991);

— le programme d'activité annuel de l'ensemble de l'Organisation. Le programme détaillé du CDCC et du CDDS (Convention culturelle européenne) est présenté séparément (aucun de ces documents ne comporte jusqu'à présent suffisamment de renvois);

— les rapports publiés par les comités directeurs intergouvernementaux ainsi que les documents de travail, les rapports de projets, etc. (l'Assemblée est représentée dans tous ces organes et les membres ont par conséquent accès à la totalité de cette documentation);

— the statutory reports of the Committee of Ministers.

Despite this wealth of documentation, it is often difficult to gain a clear picture of what is really going on or to retrieve information on past activities. This information is vulnerable to changes in personnel and Secretariat divisions. The overall system is in the process of being modernised, and we can hope it will be provided with a service able to dialogue effectively with the more general public without disturbing the operational side of the Secretariat.

3.2. *Structures*

Although the structure of the Council of Europe can be represented in a number of ways, some indication is necessary of those elements relevant for cultural co-operation and this is attempted in the appendix to this report. A number of comments will be made here.

Structures of intergovernmental co-operation have changed considerably since the Committee of Cultural Experts was set up in 1954 to cover the whole of the cultural field. The Council for Cultural Co-operation has itself progressively "lost" the fields of youth questions and cultural heritage, sport, and more recently finds itself having to share migrants' education with the European Committee on Migration (CDMG), human rights education with the Steering Committee for Human Rights (CDDH) and play a minor role compared with the Steering Committee on the Mass Media (CDMM) in the management of the mass media scene. There are current pressures to subdivide the education and culture components which the Assembly representatives have been trying to resist.

The present structure is under constant pressure for readjustment (and is currently being revised in the youth sector). Such readjustment is clearly necessary in order to reflect the changes in the political prominence of certain aspects of the field (for example current concern for the mass media), and there is also a need for considerable flexibility, both to correspond with the variety of subdivisions of the cultural field in member states and to cover clearly intersectorial subjects (such as health or human rights education).

The incompatibility between those areas of co-operation involving all member states of the European Cultural Convention and those limited to the Council of Europe is apparent. The Assembly would surely wish to see the cultural heri-

— les rapports statutaires du Comité des Ministres.

Malgré cette abondance de documentation, il est souvent difficile de se faire une idée précise de ce qui se passe vraiment ou de recueillir des données sur des activités antérieures. Les changements de personnel et les structures du Secrétariat ont des incidences sur cette information. Le système dans son ensemble est en cours de modernisation et nous pouvons espérer qu'il sera doté d'un service capable de dialoguer efficacement avec le grand public sans perturber le fonctionnement du secrétariat opérationnel.

3.2. *Structures*

Bien que la structure du Conseil de l'Europe puisse être représentée de plusieurs manières, quelques indications sur les éléments intervenant dans la coopération culturelle sont nécessaires et c'est ce que l'on a essayé de faire dans l'annexe à ce rapport. Certains commentaires figurent ci-après.

Les structures de la coopération intergouvernementale ont évolué de manière notable depuis la création en 1954 du Comité d'experts culturel pour s'occuper de l'ensemble du domaine culturel. Le Conseil de la coopération culturelle s'est lui-même trouvé «dessaisi» progressivement des questions de jeunesse ainsi que du patrimoine culturel et du sport, et plus récemment, il a été obligé de partager l'éducation des migrants avec le Comité européen des migrations (CDMG), l'éducation en matière de droits de l'homme avec le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et ne joue qu'un rôle réduit par rapport au Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM) dans le domaine des *mass media.* Des pressions, auxquelles les représentants de l'Assemblée ont essayé de s'opposer, s'exercent actuellement pour que les secteurs de l'éducation et de la culture soient subdivisés.

On ne cesse de réclamer une réadaptation de la structure actuelle (qui fait d'ailleurs actuellement l'objet d'une révision dans le secteur de la jeunesse). Une telle réadaptation s'impose manifestement pour tenir compte des changements dans les priorités politiques dans ce secteur (par exemple, l'intérêt que l'on porte actuellement aux *mass media*) ; il faut aussi beaucoup de souplesse à la fois pour s'adapter à la diversité des sous-divisions du domaine culturel dans les Etats membres et pour pouvoir aborder des sujets manifestement intersectoriels (tels que l'éducation sanitaire ou l'éducation aux droits de l'homme).

L'incompatibilité entre les domaines de coopération des Etats parties à la Convention culturelle européenne et ceux limités au Conseil de l'Europe est manifeste. L'Assemblée souhaiterait sûrement voir de nouveau davantage développer

tage and media activities once again more widely extended.

Another problem area is the precise relationship between the specialised ministerial conferences and Council of Europe activity. This relationship varies but the Assembly has in the past pressed for both options (which are not necessarily incompatible):

— an overview role of all European co-operation by each specialised conference;

— specific input for Council of Europe activity and close involvement (including the proposal for the Committee of Ministers or the Committee of Ministers' Deputies to sit at the level of specialised ministers).

As stated above, the problem arising from the increased interest of representatives of the Committee of Ministers (of Foreign Affairs) in cultural co-operation is the resulting distancing of the specialised ministers (and ministries). This problem can only be resolved by a more integrated approach at national level with regard to all organisations.

The Council of Europe structure on the other hand is also potentially highly interactive. It can permit governments (at ministerial and ministry levels), parliaments, local and regional representatives, experts and non-governmental organisations (including youth bodies) to exchange views and proposals and conduct common activities.

3.3. *Content*

The Council of Europe was set up as an organisation for co-operation not for intervention. Its budget is largely devoted to arranging meetings and contacts. The value of discussion in a context that does not necessarily imply concession, negotiation or compromise should not be overlooked. This is particularly important in the cultural field where commercial and political interests might otherwise impede understanding.

This aspect of the Council of Europe's cultural work is particularly difficult to sell to our government sponsors, because it lacks political impact. It is, however, real and a major part of the Council of Europe's activity lacks support for precisely this reason.

There is a constant need for establishing and maintaining contacts with government ministries or with experts. Resources must be urgently made available to enable the Secretariat across the

les activités dans le domaine du patrimoine culturel et des médias.

Un autre problème a trait à la nature exacte des rapports entre les conférences de ministres spécialisés et les activités du Conseil de l'Europe. Ces rapports varient mais, dans le passé, l'Assemblée était aussi favorable à l'une qu'à l'autre des deux options (qui ne sont pas forcément incompatibles):

— vue d'ensemble de la coopération européenne par chaque conférence spécialisée;

— contribution spécifique aux activités du Conseil de l'Europe et participation étroite (notamment proposition tendant à ce que le Comité des Ministres ou le Comité des Délégués des Ministres siège au niveau des ministres spécialisés).

Comme on l'a vu, l'intérêt accru que les représentants du Comité des Ministres (des Affaires étrangères) portent à la coopération culturelle a pour conséquence une distanciation des ministres (et ministères) spécialisés. Le seul moyen de résoudre ce problème est d'adopter une approche plus intégrée à l'échelon national en ce qui concerne la totalité des organisations.

Les structures du Conseil de l'Europe sont, par ailleurs, également potentiellement très interactives. Elles sont de nature à permettre aux gouvernements (au niveau des ministres et des ministères), parlements, représentants locaux et régionaux, experts et organisations non gouvernementales (y compris les organisations de jeunesse) de procéder à des échanges de vues et de propositions et de mener des activités communes.

3.3. *Contenu*

Le Conseil de l'Europe a été créé en tant qu'organisation de coopération et non pas d'intervention. Son budget sert en grande partie à organiser des réunions et à établir des contacts. Il ne faudrait pas perdre de vue l'utilité des discussions dans un contexte qui n'exige pas forcément des concessions, des négociations ou des compromis. C'est particulièrement important dans le domaine culturel, où des intérêts commerciaux et politiques risquent de s'opposer au rapprochement.

C'est à cet aspect des activités culturelles du Conseil de d'Europe qu'il est particulièrement difficile d'intéresser nos promoteurs des gouvernements, car il n'a pas suffisamment d'impact politique. Il existe toutefois bel et bien et si une grande partie des activités du Conseil de l'Europe ne bénéficient pas d'un soutien suffisant, c'est précisément pour cette raison.

L'établissement et le maintien de contacts avec des ministères ou des experts s'imposent constamment. Des crédits doivent être débloqués d'urgence pour permettre aux membres du Secréta-

board to maintain sectorial contacts with their colleagues in the ministries of member states. This should not only be a matter of contact at times of urgent business, but should be a regular working relationship.

The work programme could reflect this by maintaining constant sectorial activities but with a more rapid turnover.

The Council of Europe could also profit from greater recourse to expertise. The Colombo Commission and the Committee of Ministers (in Resolution (86) 3, Section IV) have recognised this in calling attention to the need to associate creative artists and other leading personalities in the cultural field with the planning of activities. This seems to understate the need for such expertise in the conduct and presentation of Council of Europe activities.

Similarly, outside bodies could well be more often entrusted with the follow-up to Council of Europe activities. These bodies could be governments or government-supported. The Council of Europe cannot be expected to take on more and more itself unless it is substantially reinforced. A prime example of the problem is the excellent work done on modern languages; an example of the solution is the preparation of the CDCC's poetry project in conjunction, from the outset, with discussion of the possibility of setting up a European centre.

Special provision should also be given to the development of networking tactics, but on the condition that they are properly and consistently serviced.

The need for continued insistence on the European area as the priority framework for Council of Europe activity has already been underlined above (paragraph 2.4).

3.4. *Comparisons*

The need for comparative evaluation is more easily expressed than realised.

The present report is essentially devoted to an appreciation of Council of Europe activity and separate reports are being prepared on Unesco and OECD for the autumn part-session.

It might be interesting to consider devoting specific debates in 1989 to an evaluation of the European Community's contribution to cultural co-operation. The same could be said of the Nordic Council and the Benelux Assembly.

riat de maintenir des contacts sectoriels avec leurs collègues des ministères des Etats membres. Il ne devrait pas seulement s'agir de contacts lorsque les circonstances l'imposent mais de relations de travail régulières.

Le programme de travail pourrait tenir compte de ce facteur en prévoyant des activités sectorielles permanentes mais avec un roulement plus rapide.

Le Conseil de l'Europe pourrait aussi profiter d'un recours accru à des spécialistes. La Commission Colombo et le Comité des Ministres (dans la Résolution (86) 3, chapitre IV) l'ont reconnu en appelant l'attention sur la nécessité d'associer des créateurs et d'autres personnalités de premier plan de la culture à la conception des activités. Cela revient à minimiser la nécessité de recourir à des compétences de ce genre pour la gestion et la présentation des activités du Conseil de l'Europe.

De même, on pourrait plus souvent s'adresser à des organismes extérieurs pour assurer le suivi des activités du Conseil de l'Europe. Ces organismes pourraient être des organismes gouvernementaux ou soutenus par le gouvernement. A moins d'être considérablement renforcé, le Conseil de l'Europe n'est pas capable de se charger lui-même de tâches de plus en plus nombreuses. Un exemple illustrant le problème est l'excellent travail accompli dans le domaine des langues vivantes; un exemple de solution est la préparation du projet du CDCC en matière de poésie en liaison dès le début avec l'examen de la possibilité de créer un centre européen.

Il faudrait aussi prévoir le développement de réseaux mais à condition que l'on veille à leur fonctionnement satisfaisant.

On a déjà souligné plus haut (paragraphe 2.4) la nécessité d'insister constamment pour que l'on fasse de l'Europe le cadre prioritaire des activités du Conseil de l'Europe.

3.4. *Comparaisons*

Il est plus facile d'exprimer la nécessité de procéder à une évaluation comparative que d'y répondre.

Le présent rapport est essentiellement consacré à une appréciation de l'activité du Conseil de l'Europe, des rapports séparés sur l'Unesco et l'OCDE étant en cours d'élaboration pour la partie de session d'automne.

Il pourrait être intéressant d'envisager de consacrer en 1989 des débats particuliers à l'évaluation de la contribution de la Communauté européenne à la coopération culturelle. On pourrait en dire autant pour le Conseil nordique et l'Assemblée du Benelux.

4. *The role of parliament*

4.1. *Potential role*

Parliament serves as an interlocutor between people and government. Transposed to the level of European cultural co-operation and the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, this represents an enormous potential.

*Initiating reports*

The Assembly is able to bring up new subjects for discussion at European level and make recommendations either directly to governments or for intergovernmental co-operation. The initiative lies with individual members, subjected as they are to national or international lobbies. The Assembly is also very receptive to the views of young people (whose active participation it has encouraged: for example Recommendation 1019), or non-governmental organisations (such as *Europa Nostra* which it has actively supported).

*Follow-up*

The Assembly should play an active role in following up its recommendations nationally or in Council of Europe intergovernmental activity and is well placed to do so. It is a full member of all committees based on the European Cultural Convention (which has wider membership than the Council of Europe) and has observer status in all other relevant intergovernmental bodies.

*Contact with the Committee of Ministers*

The Assembly is in the privileged position of relating to governments on the European level in a range of situations:

— at the level of Ministers for Foreign Affairs: Joint Committee, or oral parliamentary questions;

— at specialised ministerial level: in colloquies;

— at Ministers' Deputies' level: directly or through written questions;

— through rapporteur groups of the Ministers' Deputies.

*The Assembly as sole parliamentary forum for the various intergovernmental organisations:* Unesco, OECD, etc.

Forthcoming debates will further develop this role (in 1988 with Mr Mayor of Unesco, Rap-

4. *Rôle du parlement*

4.1. *Rôle potentiel*

Le parlement sert d'intermédiaire entre le peuple et le gouvernement. Transposé au niveau de la coopération culturelle européenne et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, cela représente un potentiel énorme.

*Présentation de rapports*

L'Assemblée est en mesure de proposer de nouveaux sujets de discussion à l'échelon européen et de formuler des recommandations soit adressées directement aux gouvernements soit en matière de coopération intergouvernementale. Soumis à des pressions nationales ou internationales, chaque membre de l'Assemblée peut prendre des initiatives. L'Assemblée prend aussi en considération les points de vue des jeunes (dont la participation active est encouragée: par exemple, Recommandation 1019), ou des organisations non gouvernementales (comme *Europa Nostra*, qu'elle soutient activement).

*Suivi*

L'Assemblée devrait jouer un rôle actif en ce qui concerne le suivi de ses recommandations à l'échelon national ou dans les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe et elle est bien placée pour le faire. Les membres titulaires de la totalité des comités issus de la Convention culturelle européenne (qui compte de plus nombreux adhérents que le Conseil de l'Europe) jouissent du statut d'observateurs au sein de tous les autres organismes intergouvernementaux compétents.

*Contact avec le Comité des Ministres*

L'Assemblée occupe une position privilégiée pour les rapports avec les gouvernements à l'échelon européen dans plusieurs cas:

— au niveau des ministres des Affaires étrangères: Comité Mixte ou questions parlementaires orales;

— au niveau des ministres spécialisés: colloques;

— au niveau des Délégués des Ministres: directement ou par l'intermédiaire de questions écrites;

— par l'intermédiaire des groupes de rapporteurs des Délégués des Ministres.

*L'Assemblée: seul forum parlementaire pour les différentes organisations intergouvernementales:* Unesco, OCDE, etc.

De prochains débats insisteront davantage sur ce rôle (en 1988 avec M. Mayor de l'Unesco,

porteur: Mrs Pack and, in 1989, the results of a first joint activity in OECD on university financing will be debated, Rapporteur: Mr Bassinet).

*Local and regional authorities*

The Assembly is again in direct contact with the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE). Co-operation is possible at committee level and in opinions delivered on the conference's resolutions before these are passed to the Committee of Ministers.

*Working relations with the European Parliament*

Attempts have been made over a considerable time to establish a working relationship with the Cultural Committee of the European Parliament. Although institutional links do not exist, much can be gained from close collaboration. Even if the rhythms and requirements of the European Community and Council of Europe do not easily match, good will exists and collaboration should in principle be possible in specific fields.

*National parliaments*

Assembly members have direct access, in their own status as national members of parliament, to national parliaments, ministers and member governments.

Last but not least, the Assembly can combine all these levels of influence.

4.2. *The present predicament*

The Committee on Culture and Education and its various sub-committees has attempted to fill this role. The list of reports we have presented to the Assembly (see AS/Cult (39) 27) is therefore only a partial indication of our activity in the Council of Europe. It would be tedious to list the meetings attended by the committee or its secretariat and impossible to indicate precisely the contacts established and their impact. This can only be judged in consideration of the individual fields within the committee's competence.

It must be admitted, however, that the Assembly and, therefore, the Committee on Culture and Education, are falling short of fulfilling their proper role. The key areas are:

rapporteur: M^me^ Pack et en 1989, les résultats d'une première activité commune dans le cadre de l'OCDE sur le financement des universités feront l'objet d'un débat, rapporteur: M. Bassinet).

*Collectivités locales et régionales*

L'Assemblée est de nouveau en contact direct avec la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE). Une coopération est possible au niveau des commissions et en ce qui concerne des avis émis sur des résolutions de la conférence avant que celles-ci ne soient transmises au Comité des Ministres.

*Relations de travail avec le Parlement européen*

On a fait pendant longtemps des tentatives pour instaurer des relations de travail avec la Commission culturelle du Parlement européen. Bien qu'il n'existe pas de liens institutionnels, une coopération étroite peut être très fructueuse. Même si les rythmes et les besoins de la Communauté européenne ne s'harmonisent pas aisément avec ceux du Conseil de l'Europe, la bonne volonté ne manque pas et une coopération devrait être possible en principe dans des domaines spécifiques.

*Parlements nationaux*

En raison de leur qualité de député national, les membres de l'Assemblée siègent aux parlements nationaux et sont en contact avec les ministres et les gouvernements membres.

Enfin et ce n'est pas le moins important, l'Assemblée peut combiner tous ces niveaux d'influence.

4.2. *Les difficultés actuelles*

La commission de la culture et de l'éducation et ses différentes sous-commissions ont tenté de remplir cette fonction. La liste des rapports que nous avons présentée à l'Assemblée (voir AS/Cult (39) 27) ne constitue par conséquent qu'une indication partielle de notre activité au sein du Conseil de l'Europe. Il serait fastidieux d'énumérer les réunions auxquelles assiste la commission ou son secrétariat et impossible d'indiquer avec précision les contacts établis et leur impact. On ne peut en juger qu'en prenant en compte les différents domaines entrant dans la compétence de la commission.

Force est, toutefois, de reconnaître que l'Assemblée et, partant, la commission de la culture et de l'éducation ne parviennent pas à remplir le rôle qui est le leur. Les domaines clés sont les suivants:

— information of members;

— follow-up nationally (and especially in terms of increased financial support for the cultural sector);

— availability of longstanding members for active, informed participation at European level.

A very considerable difficulty arises for the committee's secretariat in assisting members to play independently their individual and collective roles.

There is therefore a clear need to ensure the provision of adequate resources for the Assembly to allow it to meet its responsibilities (representation, interaction, initiation and follow-up). This could in part be met by increased assistance on the national level to members of the Assembly (to compensate for time spent away from national and constituency responsibilities). Though this is perhaps relevant in general for the whole of Assembly activity, particular attention should be paid to the cultural field in view of the extent of the field, the specific vocation of the Council of Europe and the degree of interaction and representation involved.

As matters stand, the Assembly's own resources are not being managed in a way that might enable us to continue to play a significant role in European cultural co-operation.

5. *Conclusions*

The essential observation to be made is that Council of Europe structures and activities are potentially comprehensive and interactive. This is possible because of the relatively small scale of the Council of Europe as an organisation and the links that exist between governmental, parliamentary, local and regional, and non-governmental levels.

In concluding this my second and probably last report on European cultural co-operation, I would, as Chairman of the Committee on Culture and Education, like to focus emphasis on the following points that are necessary to carry the committee's work forward in the future:

— the pitfalls of competing with the European Community;

— the importance of planning Council of Europe activity on its own terms (with respect for quality of life, cultural values and educational standards, the diversity of the European cultural heritage and individual and collective cultural identities, freedom of thought and individual creative expression), and not on the defensive, in terms of what is not being done elsewhere;

— information des membres;

— suivi sur le plan national (surtout en ce qui concerne l'augmentation des crédits pour le secteur culturel);

— disponibilité des membres, ayant une certaine ancienneté, pour une participation active en connaissance de cause au niveau européen.

La tâche du secrétariat de la commission n'est pas aisée car il doit aider les membres à jouer indépendamment leurs rôles individuels et collectifs.

La nécessité d'assurer à l'Assemblée des ressources suffisantes pour lui permettre de remplir ses fonctions (représentation, interaction, initiative et suivi) apparaît, par conséquent, clairement. On pourrait y parvenir en partie en faisant bénéficier, au niveau national, les membres de l'Assemblée d'une aide accrue (pour compenser le temps qu'ils ne peuvent pas consacrer à leurs tâches au niveau national et dans leur circonscription). Bien que cela s'applique sans doute en général à l'ensemble des activités de l'Assemblée, il convient d'accorder une attention particulière au domaine culturel compte tenu de son ampleur, de la vocation particulière du Conseil de l'Europe et de l'importance de l'interaction et de la représentation exigées.

Dans les circonstances actuelles, les ressources propres de l'Assemblée ne sont pas gérées d'une manière nous permettant de continuer à jouer un rôle important dans la coopération culturelle européenne.

5. *Conclusions*

La constatation essentielle que l'on peut faire est que les structures et les activités du Conseil de l'Europe ont potentiellement un caractère complet et interactif, cela en raison de l'échelle relativement réduite du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation et des liens qui existent entre les niveaux gouvernementaux, parlementaires, locaux et régionaux, et non gouvernementaux.

En concluant ce qui constitue mon second et probablement dernier rapport sur la coopération culturelle européenne, en tant que président de la commission de la culture et de l'éducation, je voudrais insister sur les points suivants qu'il importe de prendre en compte pour faire progresser les activités de la commission dans l'avenir:

— les pièges de la compétition avec la Communauté européenne;

— l'importance de définir les activités du Conseil de l'Europe sur des bases qui leur sont propres (en prenant en compte la qualité de la vie, les valeurs culturelles et les normes pédagogiques, la diversité du patrimoine culturel européen et les identités culturelles individuelles et collectives, la liberté de pensée et de l'expression créative indivi-

— the characteristic approach of the Council of Europe to culture and education as being:

- open to Europe as a whole,

- without political and commercial overtones,

- multilateral,

- a matter of communication and co-operation;

— the responsibility of the Assembly to continue to inject political interest in this field through positive interaction and not just parliamentary debate;

— the need for resources which are adequate for this considerable task.

## APPENDIX

### Council of Europe structures for cultural co-operation

Secretariat responsibility is given in brackets. European Cultural Convention activity is marked with an asterisk.

A. *Intergovernmental activity*

i. *Committee of Ministers* (of Foreign Affairs), meeting regularly at the level of Ministers' Deputies, that is to say Permanent Representatives. Budget and political guidance. Final say on texts to be transmitted to governments and replies to the Assembly. (Secretary General, Deputy Secretary General, Directorate of Political Affairs, Division of the Plan and Programme).

*Rapporteur groups of the Ministers' Deputies* (Directorate of Political Affairs):

— education, culture and sport (Belgium, Greece, Italy, Netherlands, Portugal, Switzerland);

— youth questions (Greece, Netherlands, Norway);

— human rights (for the mass media) (Austria, Cyprus, Federal Republic of Germany, Luxembourg, Norway, United Kingdom);

— environment and local authorities (for cultural heritage) (Denmark, Federal Republic of Germany, Netherlands).

ii. *Steering committees* (of representatives of specialised ministries from member states):

— CDCC* (culture and education, DECS) and under it the CC-PU (higher education and research, DECS), with joint governmental and university membership;

— CDDS* (sport, DECS), with joint governmental and sport NGO membership;

duelle) et non pas en étant sur la défensive et en considérant ce qui n'est pas réalisé ailleurs;

— l'approche caractéristique du Conseil de l'Europe en matière de culture et d'éducation étant d'être:

- ouverte sur l'Europe dans son ensemble,

- sans arrière-pensée politique et commerciale,

- multilatérale,

- axée sur la communication et la coopération;

— le devoir de l'Assemblée de continuer à susciter un intérêt politique dans ce domaine au moyen d'une interaction positive allant au-delà du simple débat parlementaire;

— la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche considérable.

## ANNEXE

### Structures du Conseil de l'Europe pour la coopération culturelle

Les compétences au sein du Secrétariat sont indiquées entre parenthèses. Les activités relevant de la Convention culturelle européenne sont marquées d'un astérisque.

A. *Activité intergouvernementale*

i. *Comité des Ministres* (des Affaires étrangères), se réunissant régulièrement au niveau des Délégués des Ministres, c'est-à-dire les Représentants permanents. Directives en matière budgétaire et politique. Se prononce en dernier ressort sur les textes à transmettre au gouvernement et les réponses à l'Assemblée. (Secrétaire Général, Secrétaire Général adjoint, Direction des affaires politiques, Division du plan et du programme.)

*Groupes de rapporteurs des Délégués des Ministres* (Direction des affaires politiques):

— éducation, culture et sport (Belgique, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse);

— questions de jeunesse (Grèce, Pays-Bas, Norvège);

— droits de l'homme (pour les *mass media*) (Autriche, Chypre, République Fédérale d'Allemagne, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni);

— environnement et pouvoirs locaux (pour le patrimoine culturel) (Danemark, République Fédérale d'Allemagne, Pays-Bas).

ii. *Comités directeurs* (de représentants de ministères spécialisés d'Etats membres)

— CDCC* (culture et éducation, DECS) dont dépend la CC-PU (enseignement supérieur et recherche, DECS), qui compte à la fois des membres gouvernementaux et universitaires;

— CDDS* (sport, DECS), avec une participation tant gouvernementale que des ONG du sport;

— CDPH (architectural heritage, DELA);

— CAHJE* (youth, to be replaced by a more permanent structure that is currently under review);

— CDMM (mass media, DDH);

— occasionally other steering committees, for example CDMG (DASE) or CDPC (DAJ).

These steering committees manage the work programme which involves meetings of groups of experts, conferences, etc. (co-ordination by DPP). In certain cases, liaison groups have been set up (for example CDMM/CDCC) or representation provided for (for example CDCC or EYC).

iii. *European Youth Centre and European Youth Foundation (EYC/EYF)*

(Co-managed by youth organisations and governments: under review).

iv. *Partial agreements*

These involve:

— the preservation of, protection against and organisation of relief in major disasters (DECS);

— the funding of audiovisual creativity (French proposal, "Blue Book", currently under review — DECS ?).

v. *Specialised ministerial conferences*

These are run either by a committee of senior officials (HF) or a steering committee:

— education* (HF, DECS);

— culture* (HF, DECS);

— sport* (CDDS, DECS);

— architectural heritage (CDPH, DELA);

— youth* (currently HF but under review, EYC);

— mass media (CDMM, DDH);

— ...

vi. *Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe* (made up of representations of local councils, provincial and regional authorities) (DELA)

— Committee on Cultural and Social Affairs.

B. *Assembly* (Office of the Clerk)

i. *Debates in plenary and occasional conferences* (for example 2nd Strasbourg Conference).

ii. *Committee on Culture and Education*

— Sub-committee on the architectural and artistic heritage;

— Sub-committee on university questions;

— Sub-committee on youth and sport;

— Sub-committee on the media;

— and from time to time other committees.

C. *Secretariat initiative*

Certain activities are run directly under the Secretary General.

D. *Non-governmental organisations* (various)

— CDPH (patrimoine architectural, DELA);

— CAHJE* (jeunesse, doit être remplacé par une structure de caractère plus permanent à l'étude actuellement);

— CDMM (*mass media*, DDH);

— à l'occasion, d'autres comités directeurs, par exemple, CDMG (DASE) ou CDPC (DAJ).

Ces comités directeurs gèrent le programme de travail qui prévoit des réunions de groupes d'experts, des conférences, etc. (coordination par la DPP). Dans certains cas, on a créé des groupes de liaisons (par exemple, CDMM/CDCC) ou prévu une représentation (par exemple, CDCC ou CEJ).

iii. *Centre européen de la jeunesse et Fonds européen pour la jeunesse (CEJ/FEJ)*

(Cogéré par des organisations de jeunesse et les gouvernements: réorganisation envisagée.)

iv. *Accords partiels*

Ils recouvrent:

— la prévention, la protection et l'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (DECS);

— le financement de la créativité audiovisuelle (proposition française, « Livre bleu », actuellement à l'examen — DECS ?).

v. *Conférences ministérielles spécialisées*

Elles sont préparées soit par un comité de hauts fonctionnaires (HF), soit par un comité directeur:

— éducation* (HF, DECS);

— culture* (HF, DECS);

— sport* (CDDS, DECS);

— patrimoine architectural (CDPH, DELA);

— jeunesse* (actuellement HF mais réorganisation envisagée, CEJ);

— *mass media* (CDMM, DDH);

— ...

vi. *Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe* (composée de représentants des conseils locaux, provinciaux et des autorités régionales) (DELA)

— Commission des affaires culturelles et sociales.

B. *Assemblée* (Greffe)

i. *Débats en séances plénières et parfois conférences* (par exemple, 2e Conférence de Strasbourg).

ii. *Commission de la culture et de l'éducation*

— Sous-commission du patrimoine architectural et artistique;

— Sous-commission des questions universitaires;

— Sous-commission de la jeunesse et du sport;

— Sous-commission des médias;

— et parfois d'autres commissions.

C. *Initiative du Secrétariat*

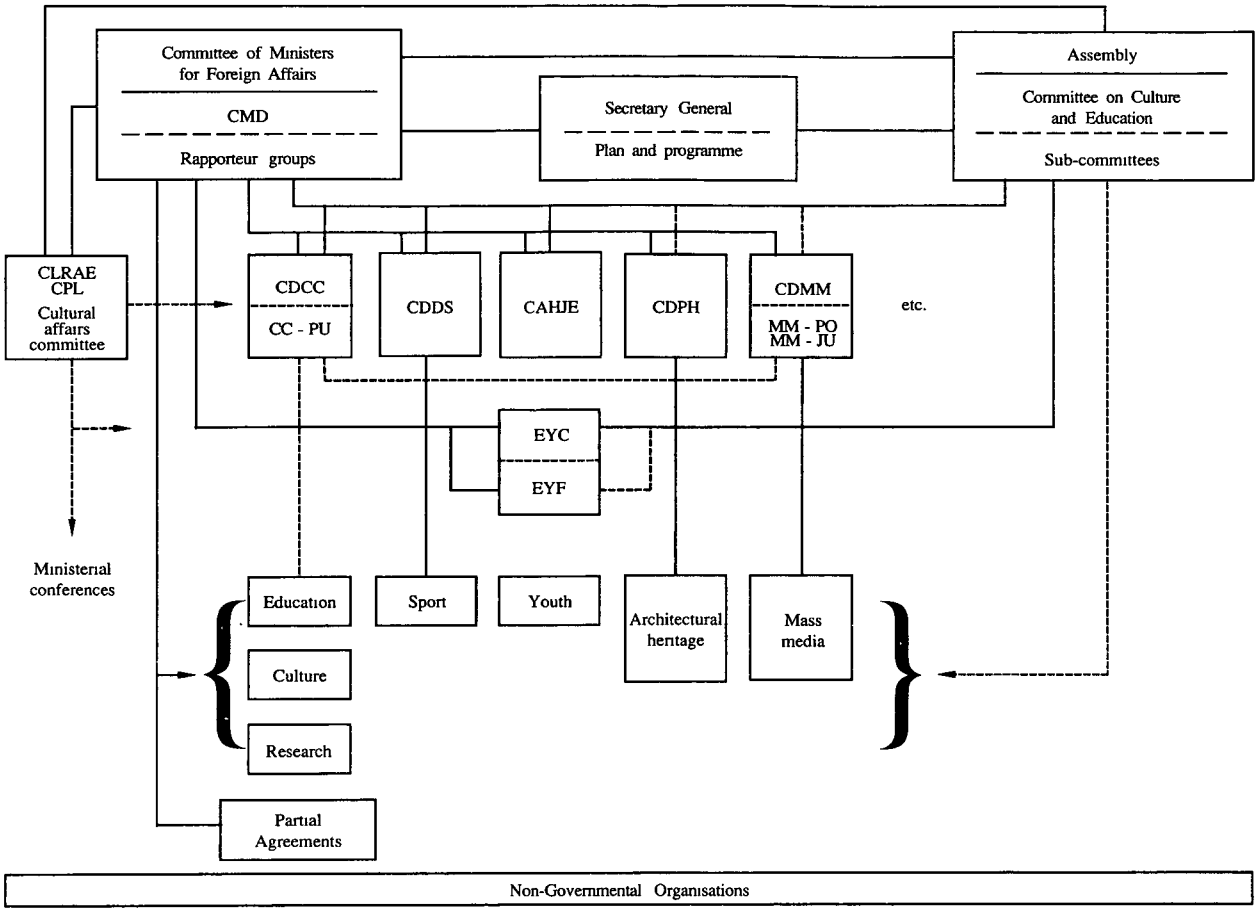
Certaines activités relèvent directement du Secrétaire Général.

D. *Organisations non gouvernementales* (divers)

*European Cultural Convention*

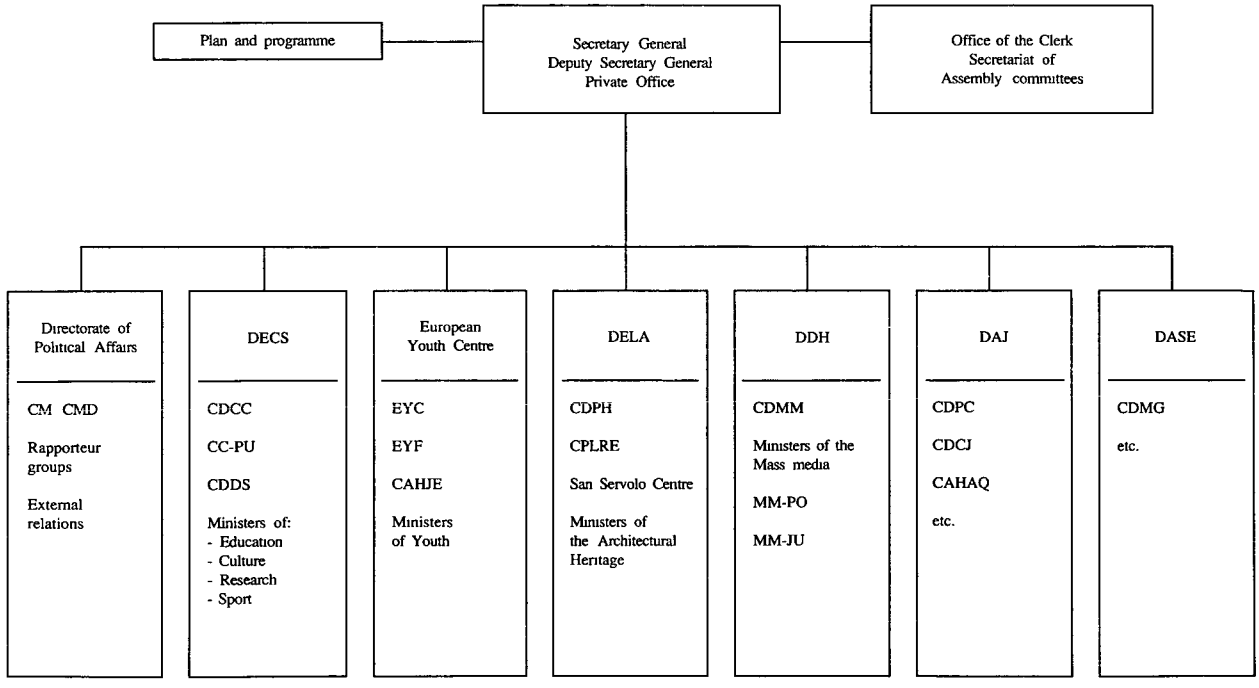
**Committee structures for cultural co-operation in the Council of Europe**

(March 1988) (see paragraph 3.2)

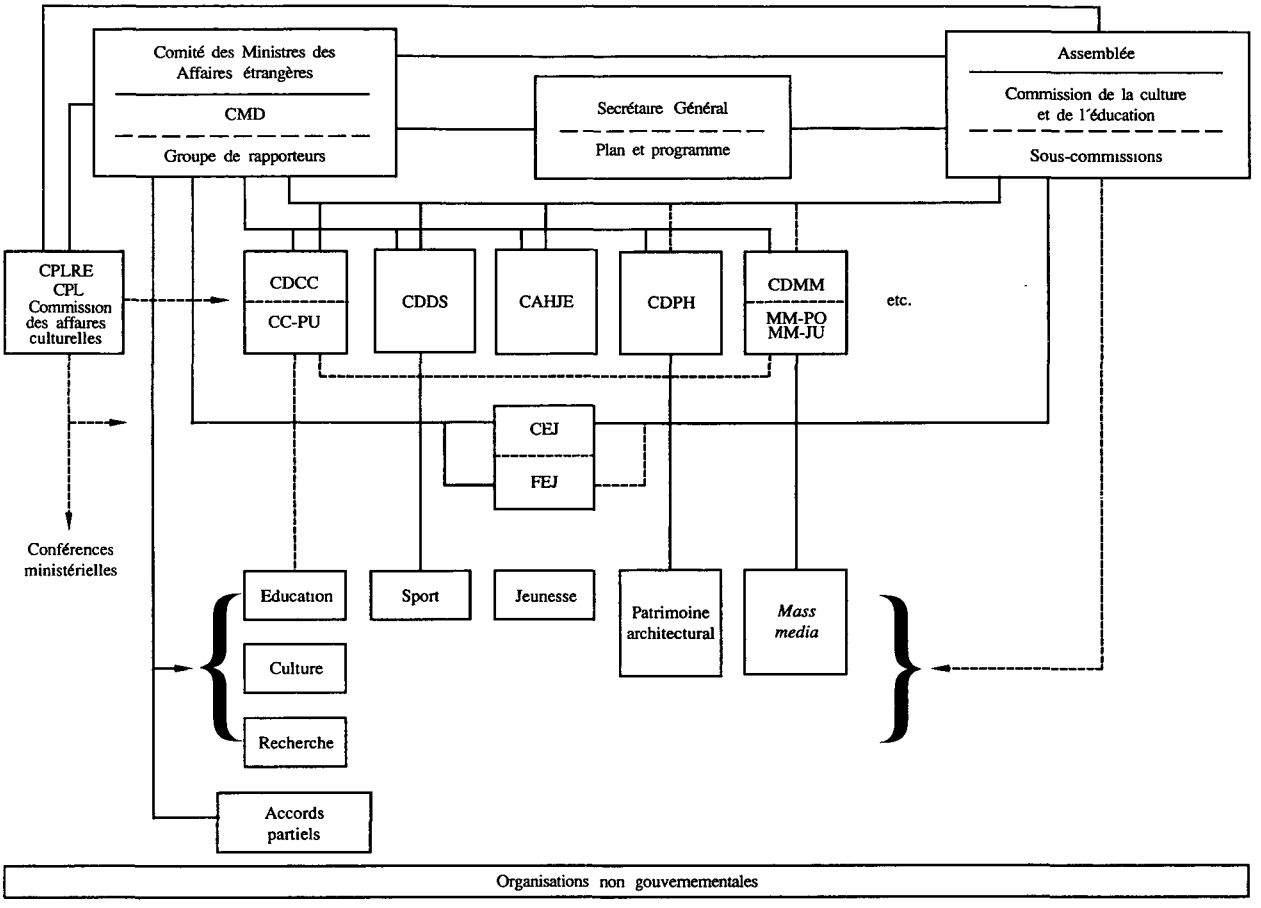



**Council of Europe: Secretariat structures for cultural co-operation**

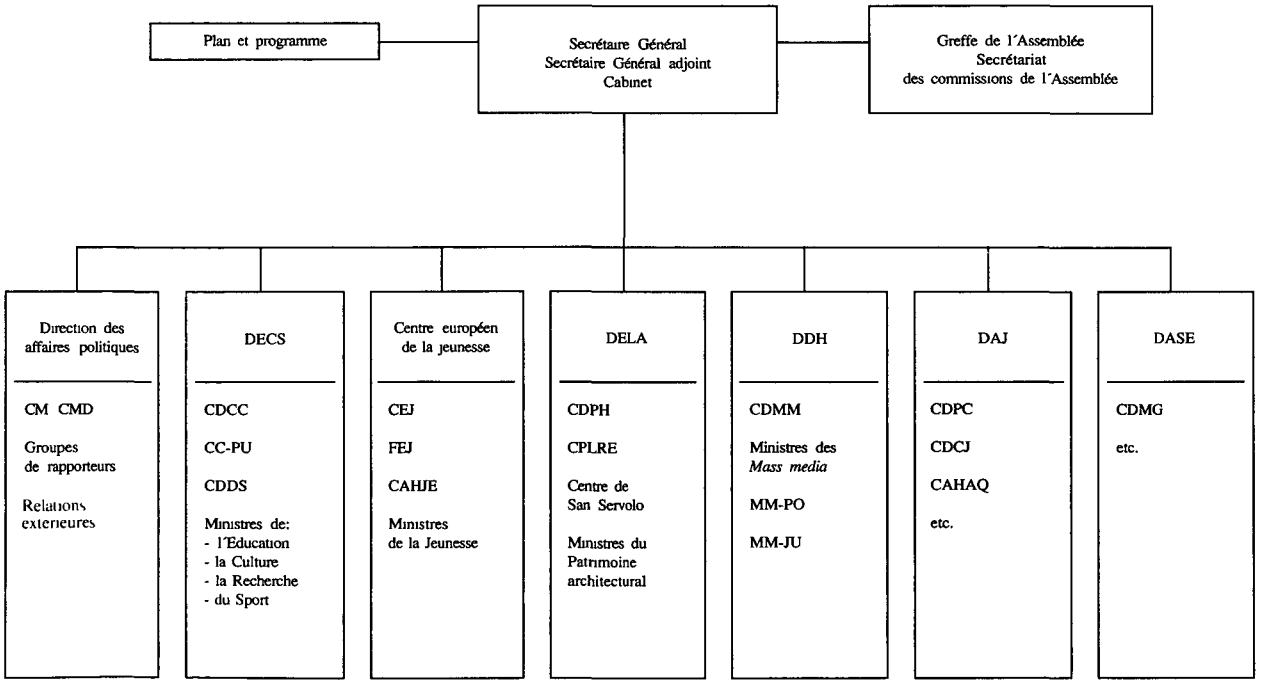
(March 1988) (see paragraph 3.2)



**Structures des comités pour la coopération culturelle du Conseil de l'Europe**
*Convention culturelle européenne*
(mars 1988) (voir paragraphe 3.2)




**Structures du Secrétariat pour la coopération culturelle du Conseil de l'Europe**
(mars 1988) (voir paragraphe 3.2)



**Abbreviations**

CAHJE — *Ad hoc* Committee of experts on youth questions

CC-PU — Standing Conference on University Problems (CDCC)

CDDS — Steering Committee for the Development of Sport

CDCC — Council for Cultural Co-operation (Steering Committee for Cultural Co-operation)

CDCJ — European Committee on Legal Co-operation

CDMM — Steering Committee on the Mass Media

CDMG — European Committee on Migration

CDPC — European Committee on Crime Problems

CDPH — Steering Committee for Integrated Conservation of the Historic Heritage

CLRAE — Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe

CM — Committee of Ministers

CMD — Committee of Ministers' Deputies

DAJ — Directorate of Legal Affairs

DASE — Directorate for Social and Economic Affairs

DDH — Directorate for Human Rights

DECS — Directorate for Education, Culture and Sport

DELA — Directorate for Environment and Local Authorities

EYC-EYF — European Youth Centre and European Youth Foundation

MM-PO — Committee of experts of media policy

MM-JU — Committee of legal experts in the media field

**Abréviations**

CAHJE — Comité *ad hoc* d'experts sur les questions de jeunesse

CC-PU — Conférence régulière sur les problèmes universitaires

CDDS — Comité pour le développement du sport

CDCC — Conseil de la coopération culturelle (Comité directeur de la coopération culturelle)

CDCJ — Comité européen de coopération juridique

CDMM — Comité directeur sur les moyens de communication de masse

CDMG — Comité européen sur les migrations

CDPC — Comité européen pour les problèmes criminels

CDPH — Comité directeur pour la conservation intégrée du patrimoine historique

CPLRE — Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

CM — Comité des Ministres

CMD — Délégués des Ministres

DAJ — Direction des affaires juridiques

DASE — Direction des affaires sociales et économiques

DDH — Direction des droits de l'homme

DECS — Direction de l'enseignement, de la culture et du sport

DELA — Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux

CEJ-FEJ — Centre européen de la jeunesse et Fonds européen de la jeunesse

MM-PO — Comité d'experts sur la politique en matière de médias

MM-JU — Comité d'experts juridiques en matière de médias